

**Commune de CHAMPFLEURY**  
**PROCES-VERBAL de la Réunion du Conseil Municipal**  
**Lundi 26 Septembre 2022 à 19h**

---

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 11  
Date de convocation : 15/09/2022  
Date d'affichage : 15/09/2022

**DELIBERATION N° 30-2022 : CONSTRUCTION DE BATIMENTS PERISCOLAIRES ET SCOLAIRES A CHAMPFLEURY - Attribution des marchés de travaux suite à consultation infructueuse**

L'an deux mil vingt-deux le 26 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en mairie de Champfleury 34 Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Sébastien BOUCTON, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour le Maire empêché.

Etaient présents tous les membres en exercice : Sébastien BOUCTON, Yves SAILLANT, Daniel GRIFFON, François STEFFEN, David PROULT, Christine COCSET, Lalé POLAT, Céline ROLLINGER, Bernard BLANCHARD, Bruno CUPERLY et Emilie ARNOULT, sauf Alain HIRAULT, Eric BOHN et Lionel LOBJOIT excusés.

Madame Christine COCSET a été désigné(e) secrétaire de séance par l'assemblée.

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence sous forme de procédure adaptée, a été lancé le 04 juillet 2022 en vue de l'attribution des travaux des lots suivants :

- 02 DESAMIANTAGE – DEPLOMBAGE - DEMOLITION
- 03 GROS OEUVRE
- 05 REVETEMENTS DE FACADE
- 07 DOUBLAGE – CLOISONS

Les travaux TCE étaient estimés à 1 576 000,00 € HTVA.

Les critères de sélection fixés dans le règlement de consultation sont les suivants :

- ✓ La valeur technique de l'offre (60 %)
- ✓ Le coût de la prestation (40 %)

Après analyse des offres, et négociations conformément aux dispositions du règlement de consultation, il a été décidé :

**D'attribuer les lots suivants :**

- 02 DESAMIANTAGE–DEPLOMBAGE-DEMOLITION à l'entreprise VIELLARD, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 55 000,00 € HTVA
- 03 GROS ŒUVRE à l'entreprise SN KOCA Construction présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 639 103.82 € HTVA
- 07 DOUBLAGE–CLOISONS à l'entreprise PELIN CONSTRUCTION, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 38 974,15 € HTVA

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer les marchés de travaux avec les entreprises économiquement les plus avantageuses pour les montants rappelés ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à RELANCER sous forme de procédure adaptée le lot 05 REVETEMENT DE FACADE pour lequel aucune offre n'a été remise.

**Autres points à l'ordre du jour – Questions et informations diverses :**

-Ecole de Champfleury :

- Mme ARNOULT demande que des embouts en caoutchouc soient posés sur les robinets des maternelles car l'eau éclabousse les enfants trop petits.
- Mme ARNOULT demande comment déduire les frais de garderie (jusqu'au 6 ans de l'enfant, ces derniers donnent droit à un crédit d'impôts) ? La déduction se fera sur les frais de garderie du matin et/ou du soir uniquement ; un tarif global s'applique le midi sur l'intégralité du service de restauration, comme cela a été décidé au précédent conseil dont le procès-verbal a été transmis à tous les membres le 04/07/2022 par courriel.

-Club de bridge à Champfleury : afin de préparer le prochain conseil, les adjoints présentent la réflexion menée avec M. le Maire, relative à la tarification des occupations du foyer rural par le Club de Bridge, qui sera donc de 150 € par semaine pour un forfait maximum de 20h. Le sujet sera débattu au conseil du 03/10/2022

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19h45.

Vu pour être affiché le 29/09/2022 et publication sur le site de la commune : [www.champfleury.fr](http://www.champfleury.fr)

*Pour le Maire  
L'Adjoint délégué,*

Le Maire-Adjoint pour le Maire empêché,  
Sébastien BOUCTON

